

Date : 09.07.2019

**COMPTE-RENDU DE REUNION PUBLIQUE N°2****Projet :** Communauté de Communes Moselle et Madon**Mission :** Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**Objet :** Café-rencontre – Présentation du diagnostic**Lieu :** Salle du plan d'eau - Messein**Date :** 02.07.2019**Participants**

<b>Mme FETUS Angèle</b>	Chargée de planification – CCMM	<i>Présente</i>
<b>M. Filipe PINHO</b>	Président - CCMM	<i>Présent</i>
<b>Mme BAUDON Céline</b>	Urbaniste et Gérante – Espace & Territoires	<i>Présente</i>
<b>Mme FROSCARD Anaïs</b>	Chargée d'études – Espace & Territoires	<i>Présente</i>
<b>Mme Christelle STUPKA</b>	Sociologue et Gérante – METIS Ingénierie	<i>Présente</i>

**Habitants de la CCMM** Environ 12 personnes

Documents joints : Diaporama de la réunion

POINTS TRAITES	A
<p><b>1. Présentation du diagnostic</b></p> <p>M. PINHO remercie les participants puis le bureau d'études (BE) Espace et Territoires introduit la réunion en présentant la définition et le rôle d'un PLUi ainsi qu'un rappel de la procédure d'élaboration qui débute par un diagnostic du territoire, qui est présenté ce soir.</p> <p>La réunion a en effet pour but de présenter à la population une synthèse du diagnostic effectué durant les six premiers mois de l'élaboration du PLUi. Cette restitution sera divisée en plusieurs chapitres : la première partie consistera en une présentation des données démographiques, statistiques et territoriales puis une seconde partie permettra de présenter le résultat du travail de concertation avec les habitants, mise en place durant toute la procédure d'élaboration du diagnostic.</p> <p>Cette restitution du diagnostic permet de mettre en avant (support de présentation joint au présent compte-rendu) :</p> <p><b>Paysage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entités paysagères du territoire : Vallée de la Moselle, Plaine du Saintois, Plateau de Haye</li> <li>- Les morphologies urbaines (villages-rue, villages-tas) et leurs évolutions</li> </ul> <p><b>Socio-économie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démographie légèrement en baisse ces dernières années</li> <li>- L'évolution de la population par commune</li> <li>- La représentation et l'évolution des plus jeunes et des plus âgées dans chaque commune</li> <li>- Les activités diversifiées présentes sur le territoire qui trompent l'image industrielle que peut encore avoir la CCMM</li> </ul>	

- La répartition des activités sur le territoire, principalement situées aux portes de la métropole
- Le potentiel touristique du territoire
- Un portrait de l'agriculture en CCMM
- Une présentation des principaux flux vers et depuis la CCMM ainsi qu'une présentation de l'offre de mobilités du territoire

**Habitat :**

- Le rythme de construction de logements neufs, en deçà des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) et très différencié sur le territoire de la CCMM
- La part des logements vacants, faible à l'échelle de la CCMM mais trop élevée dans certaines communes
- La part des appartements, peu présents sur la frange ouest, et leur évolution
- La répartition des logements locatifs et locatifs sociaux, concentrés entre Neuves-Maisons, Messein, Pont-St-Vincent et Flavigny-sur-Moselle.
- Le prix du foncier dans les différentes communes, élevé sur la frange est, marquant l'influence de la métropole.

**Environnement et écologie :**

- La liste des périmètres de protection et des mesures (inter)communales mises en place, traduisant une bonne protection du territoire
- La carte des trames vertes et bleues, corridors écologiques à préserver
- Les risques présents sur le territoire, notamment le risque inondation

**Concertation et approche sociale du PLUi :**

Cette partie présente un portrait du territoire tel qu'il est perçu par les habitants. Pour débiter, Mme STUPKA rappelle la démarche de concertation mise en place : réunion, balades urbaines, ateliers jeunes et la participation à ces rendez-vous, faible mais permettant des réflexions intéressantes.

Elle met ensuite en avant les principales conclusions qui émanent de ces rencontres avec la population pour laquelle :

- La CCMM est un territoire où il fait bon vivre : beau cadre de vie, territoire où il fait bon vivre
- Mais également où l'on peut se sentir isolé : villages qui deviennent dortoirs, bassin de vie moins vivant, jeunes qui ne se sentent pas assez écoutés
- Les conditions de circulation restent à améliorer : beau maillage de liaisons douces mais voitures trop présentes, transports en commun indispensables mais perfectibles
- La CCMM est une Communauté de Communes dynamique qui peut gagner en solidarité : une CC qui fait sens mais jugée parfois trop technocratique et traversée par certains clivages

Les enjeux pour le territoire, selon ses habitants, sont ensuite mis en avant :

- Préserver les spécificités du territoire : valoriser les singularités, préserver le patrimoine
- Préserver la vitalité du territoire en développant de nouvelles activités et services : réfléchir au bien-vieillir, consolider l'offre de commerces et services
- Améliorer toutes les circulations : automobiles, mobilités douces, transports en commun

A la suite de ce diagnostic, le BE présente la suite de la procédure, consacré à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui est le projet politique porté par la Communauté de communes et qui va permettre d'élaborer ensuite la partie réglementaire du PLUi (règlement littéraire et plans de zonage). Enfin, un échéancier est présenté.

## 2. Remarques et questions

La réunion se poursuit par une discussion avec les participants.

Les questions et remarques suivantes sont mises évoquées :

- Le manque de publicité à propos de cette réunion ainsi que des réunions/balades précédentes est évoquée. → La CCMM précise que des flyers ont été déposés dans toutes les mairies et dans de nombreux commerces. L'information ayant été transmises aux communes, elles ont pu le faire figurer dans leurs journaux communaux.
- Le rôle de l'implication des habitants dans l'élaboration du PADD est questionné, qu'il faudrait faire des enquêtes auprès des habitants → Le BE rappelle que le PADD est le projet politique du PLUi. 6 réunions/ateliers/balades ont déjà été mis en place dans le cadre de l'élaboration du PLUi, ce qui est beaucoup, pour répondre au souhait de la CCMM. Ces rendez-vous ont permis de recueillir le point de vue de la population pour que les élus puissent décider des actions à mener pour y répondre. Néanmoins, la démarche de concertation continue tout au long de l'élaboration du PLUi, l'échange du jour fera l'objet de discussion avec les BE et la CCMM pour réfléchir à de nouveaux moyens de concertation avec les habitants.
- L'avenir des PLU communaux est évoqué → Le BE indique qu'au moment de l'approbation du PLUi, tous les documents d'urbanisme communaux deviendront caducs. M. PINHO précise que le PLUi n'est pas un choix d'urgence, les PLU communaux peuvent encore répondre aux besoins des communes. Cependant, la mise en place du PLUi permet de répondre aux nouvelles prescriptions des lois et des documents qui s'imposent au PLU dans la hiérarchie des normes, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le PLUi devrait ainsi reprendre les grands principes des PLU communaux actuels, en gardant les spécificités de chaque commune mais en permettant de répondre aux nouvelles obligations législatives. L'élaboration du PLUi va également permettre de donner une dimension opérationnelle au document d'urbanisme par la mise en place d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'échelle de la CCMM que des sujets transversaux comme els mobilités douces, la place et les usages de l'eau...
- L'environnement est évoqué est notamment les outils permettant la protection du patrimoine naturel → Le BE précise que les périmètres de protection de l'environnement (NATURA 2000, Espace Naturel Sensible..) seront repris dans le PLUi par un zonage et un règlement permettant de protéger ces espaces mais que le PLU offre également des outils pour protéger le petit patrimoine naturel : haie, arbre... grâce à la mise en place d'Éléments Remarquables du Paysage M. PINHO donne l'exemple du noyer présent sur le parking à l'arrière de la Filoche et de la pharmacie de Chaligny. Ce noyer a pu être préserver lors de l'aménagement de l'aire de stationnement car il était identifié comme Element Remarquable du Paysage.
- Les objectifs de production de logements et leur répartition sont évoqués → Le BE précise que les objectifs de production de logement du PLUi prennent en compte les objectifs du PLH et du SCoT, qui sont traduit dans le PLUi en tenant compte de la population de chaque commune, de l'offre de mobilité, des équipements (école, commerces...). Les objectifs de production de logement sont également phasés dans le temps : des secteurs ouverts à l'urbanisation immédiatement et des secteurs de réserve foncière dont l'aménagement est prévu à plus long terme. Cette gestion de la temporalité permet de prévoir une arrivée progressive des habitants sur le territoire pour leur assurer une bonne offre de services, notamment scolaires, cela évite par exemple que les classes ne soient surchargées pendant 3 ou 4 ans puis dépeuplées ensuite.

- La nécessité de préserver les espaces naturels est mis en avant → M. PINHO rappelle en effet la nécessité d'économie du foncier dans les documents d'urbanisme et la nécessité de développer les communes en densification et en compacité de l'existant. Néanmoins, il rappelle que ces principes-là vont à l'encontre des intérêts particuliers à long terme. Pour une part importante de la population, le PLUi se résume au plan de zonage et de nombreuses demandes d'ouverture à l'urbanisation qui concernent des terrains privés seront inévitablement formulées. Le PLUi doit répondre à certaines règles qu'il est parfois difficile à faire accepter de la population.
- Une demande particulière de délocalisation d'un club d'aviron est formulée → Le BE précise que la place des loisirs aquatiques a été évoquée lors des réunions de travail sur le PADD et que le projet est connu des élus. En fonction de l'évolution du projet, il sera tout à fait possible de l'intégrer dans le PLUi, en prévoyant un zonage adapté à l'activité à l'endroit d'implantation prévu. M. PINHO précise qu'il est envisagé de coupler l'activité d'aviron avec le projet de cité scolaire inclusive mais que le site est inondable.

Pour terminer, M. PINHO et les BE remercient les participants qui sont invités à prendre un verre et partager une collation.

**Anais Froschard – ESTERR**